

**DÉCLARATION DE PRINCIPE DE L'UNION
SUR LES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES**

Expression solidaire du cdH, du FDF, du MR et du PS de Kraainem

22 janvier 2008

1/ Difficultés des communes à facilités

Au fil des ans, des difficultés anormales ont été imposées à nos communes et à sa population : circulaires Peeters, non nomination du bourgmestre, remise en cause des acquis en matière d'enseignement, propos blessants dans la presse étrangère par Monsieur Leterme en tant que précédent Ministre-Président de la Région flamande (quant à la capacité des francophones d'apprendre le néerlandais), affirmation arbitraire du caractère transitoire de facilités pourtant inscrites dans la Constitution, transfert abusif d'une lourde charge de nuisances aériennes, refus de l'octroi du statut de minorité, pratiques vexatoires innombrables, peu ou pas de condamnation morale d'actions brutales pratiquées par des groupuscules nationalistes extrémistes, incitations à l'illégalité de la part de certains bourgmestres flamands qui ont refusé d'organiser les élections législatives de juin 2007 (ces bourgmestres n'ont d'ailleurs fait l'objet d'aucune sanction et, plus grave, ont été appuyés par la tutelle flamande). D'innombrables autres exemples d'expressions agressives et de mesures injustes pourraient s'ajouter à cette liste. Dans les communes à facilités de la périphérie bruxelloise, identité francophone rime avec exclusion et insécurité.

2/ Caractère transitoire du tracé actuel de la frontière linguistique

Depuis 1963, la Flandre aurait eu largement le temps de persuader la population des communes à facilités de la possibilité de vivre heureux et dans la sérénité à l'intérieur de l'espace politique flamand. Elle a échoué par rapport à cet objectif naturel pour toute entité démocratique chargée de gérer la chose publique. Constamment, les responsables politiques flamands ont préféré multiplier les attaques et vexations, petites ou grandes. Il était impossible de convaincre par cette voie une communauté minoritaire de tourner son cœur vers la Flandre plutôt que vers Bruxelles. Au titre du principe de responsabilité, nous pensons que les partis politiques flamands qui ont montré cette attitude depuis des décennies doivent admettre et assumer leurs manquements. La Flandre a perdu le droit moral de revendiquer la conservation des communes à facilités de la périphérie bruxelloise, faute d'avoir montré une volonté réelle de construire une relation positive avec ses habitants.

3/ Identité bruxelloise des communes à facilités

La relation des communes à facilités avec la Région bruxelloise est d'une toute autre nature. Dans nos communes, pendant plusieurs générations, des facilités ont été offertes aux citoyens afin de pouvoir y vivre, dans une large mesure, comme à Bruxelles. Dans un espace urbain et social homogène, partageant les mêmes centres d'intérêt et les mêmes activités, une communauté de fait entre les bruxellois de la Région et les bruxellois de la périphérie s'est formée par osmose. Il n'est pas raisonnable d'imaginer qu'un tel phénomène puisse être réversible. Ce constat correspond à un fait historique, absolument pas à une volonté de blesser ou de nuire à quiconque. Il nous paraît essentiel que chacun dans notre pays comprenne que la très grande majorité de la population de nos communes, y compris de nombreux néerlandophones, est déjà bruxelloise dans la réalité de son mode de vie. Et donc dans son identité. Dans toutes les formations politiques francophones représentées dans nos Conseils communaux, il y a unanimité pour penser et affirmer que le bien-être de la population francophone et néerlandophone de nos communes ne pourra être le mieux garanti qu'au sein de la Région bruxelloise bilingue. Le droit de vivre en paix, ni plus ni moins, et enfin, voilà ce que nous demandons pour les habitants des communes à facilités de la périphérie bruxelloise.

4/ Nécessité d'une évaluation géopolitique dans l'approche institutionnelle

Il n'est pas possible de toucher aux grands équilibres dans un pays comme le nôtre sans une réflexion géopolitique. Elle permet d'apercevoir une asymétrie fondamentale et de comprendre que la Belgique est malade, encore plus gravement qu'il n'y paraît, de sa frontière linguistique. Il manque à la configuration actuelle une équité nécessaire dans les connexions qui peuvent exister entre chacune des deux régions principales et la région capitale du pays. Etablir une situation de continuité territoriale entre Bruxelles et la Wallonie répond à une aspiration légitime. Non pas pour envisager un repli des francophones sur eux-mêmes et encore moins leur départ hors d'un espace fédéral ou confédéral, mais pour donner à celui-ci à la fois équilibre et stabilité. Pour être l'axe autour duquel une logique de coopération pourra mieux s'articuler, Bruxelles ne doit se situer ni en Flandre ni en Wallonie. L'emplacement normal d'une Région Capitale est forcément central.

5/ Utilité de renforcer Bruxelles pour fonder un nouvel équilibre

Que se passera-t-il si le désenclavement de la Région bruxelloise se produit ? Le pays éclatera-t-il ? Non, ne nous laissons pas impressionner par de fausses menaces, c'est le contraire qui adviendra. Il faut voir que l'élargissement de la Région bruxelloise aux communes à facilités constitue un moyen efficace de renforcer le fédéralisme et, à tout le moins, d'empêcher le confédéralisme de provoquer la dissolution du pays. Parce qu'il sera essentiel pour le nord du pays, notamment, de développer une relation la plus positive possible avec la Région bruxelloise que sa position recentrée rendra davantage capable d'autonomie. La Flandre ne pourrait se couper volontairement de la Capitale de l'Europe sans se nuire gravement à elle-même. Bruxelles élargie aux communes à facilités sera donc capable de jouer un rôle de régulation. Créer des synergies en partenariat avec le formidable moteur économique que constitue Bruxelles deviendra le seul objectif valable pour les deux autres Régions. Seul un élargissement de ses limites exagérément étroites, ayant pour effet une attraction améliorée sur les deux régions voisines, peut hisser la région bruxelloise au statut d'interlocuteur à part entière auquel sa population réunie a droit. Pour aller plus loin dans l'autonomisation des trois Régions, il faut poser en préalable qu'elles puissent d'abord s'aligner sur la même marque de départ. Qu'il s'agisse de fédéralisme ou de confédéralisme, la Région bruxelloise affranchie et adulte sera dès lors un puissant moteur centripète pour le pays.

6/ Importance de donner sa vraie valeur au projet d'élargissement

Certains ont pu considérer l'élargissement de Bruxelles comme rien de plus qu'une menace de riposte, une arme utilisable en réaction à des exigences flamandes jugées excessives. Une telle attitude ne peut évidemment que figer davantage les esprits au nord du pays. Il y a là une double erreur d'appréciation qu'il convient de rectifier. L'idée d'une opposition entre le tabou de la frontière linguistique et le tabou de la sécurité sociale est de nature à simplifier et abaisser le débat politique. Etablir une équivalence de valeur entre le droit du sol et la solidarité interpersonnelle dans notre pays ne peut se justifier. Aucun lien n'existe entre ces deux notions, sinon ceux que la déraison ou la volonté d'un chantage inacceptable peuvent créer. Une forme de réflexion plus ouverte est nécessaire pour mener à bien le difficile travail conceptuel qui permettra de définir des réformes institutionnelles porteuses de cohérence. L'élargissement de la Région Capitale bilingue aux communes à facilités ne doit et ne peut être qu'un projet positif tourné vers l'avenir. Renforcer Bruxelles en lui donnant sa juste dimension doit être une pierre angulaire dans un travail de renouvellement du fédéralisme, pour y cheviller le principe d'équilibre entre les trois entités fédérées du pays.

7/ Conditions d'une véritable pacification communautaire

Aboutir à un accord négocié équilibré fixant un nouveau tracé de la frontière linguistique plus juste, c'est couper la source du plus abondant combustible alimentant les conflits communautaires en Belgique. Et partant, le nationalisme dans ses formes plus ou moins extrêmes. L'enclavement de Bruxelles ne peut que stimuler la tentation de domination inhérente à toute pensée nationaliste. Reporter à plus tard le nécessaire élargissement de la Région bruxelloise, c'est retarder d'autant le travail de refondation qui nous permettra de réduire des forces centrifuges qui pourraient s'accumuler jusqu'à un dangereux point de concentration. Il serait illogique de prétendre préparer un avenir apaisé sur le plan communautaire sans œuvrer à neutraliser les causes principales du désordre.

Conclusion

Le transfert massif et irréversible de nouvelles compétences aux Régions est, nous le savons tous, de nature à éloigner les communautés. Il nécessite d'être compensé par de nouveaux moyens de rapprochement dont l'apport est proportionné. La création d'une Communauté urbaine ou d'une circonscription fédérale peuvent constituer des avancées positives. Mais leur apport présente le risque de paraître insuffisant s'il ne s'agit que de stimuler la possibilité du dialogue communautaire. Non de le rendre indispensable. L'élargissement de Bruxelles est une mesure d'une toute autre nature. Son adoption a pour vocation essentielle d'intégrer la nécessité du respect réciproque entre les entités fédérées ou confédérées, au cœur même de la systémique de l'Etat.

La crise politique profonde que nous traversons a mis en exergue un manque tragique de confiance entre les communautés, lequel constitue un puissant frein au rapprochement des points de vue. Le risque relatif mais réel de voir la Flandre prendre son indépendance en séparant Bruxelles de la Wallonie justifie, malheureusement, la méfiance des francophones. Car il n'existe aujourd'hui pas de garantie qui puisse nous en prémunir. Ne nous voilons pas la face. Aussi longtemps qu'une expression nationaliste influente en Flandre pourra entretenir le désir de s'accaparer Bruxelles en cas de scission du pays, en profitant de son inclusion à l'intérieur de son territoire pour rendre plus aisée son incorporation à court ou plus long terme, il n'y aura pas de vraie confiance possible. Et le refus de voir Bruxelles s'épanouir librement, injustifiable au regard de l'intérêt supérieur de l'Etat Belgique, ne pourra qu'éveiller un esprit de résistance chez ses défenseurs dont nous sommes.
